

#48

CORNAVIRUS

Point

FO
DGFIP

2 mars 2021

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE DU 2 MARS À 11H00

A l'ouverture de cet échange, le DG est revenu sur la situation sanitaire à la DGFIP à laquelle il s'est déclaré particulièrement attentif. Comparativement à la semaine dernière, le nombre de nouveaux cas de contamination à la Covid a augmenté cette semaine : 188 contre 136. Une difficulté en approvisionnement en masques a été signalée dans un département de la région parisienne et a été a priori résolue. Sur le ménage, il a considéré que les choses étaient en constante amélioration bien que demeurant perfectibles. Enfin, il s'est interrogé sur l'impact des nouvelles mesures que le Gouvernement pourrait mettre en place dans les zones où le virus circule plus qu'ailleurs sur le fonctionnement de la DGFIP notamment en matière de télétravail.

Télétravail :

Le DG estime que le taux de télétravailleurs à la DGFIP n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être compte tenu du contexte sanitaire.

En conséquence, il envisagerait d'en arriver à une forme d'obligation au télétravail. Il ne s'agirait pas, nous a-t-il dit d'obliger les collègues à cette formule sur 5 jours mais au moins sur une journée de plus pour ceux qui s'y trouvent déjà ou au moins une journée pour ceux qui ne sont pas en télétravail. La plupart des Organisations syndicales dont FO DGFIP lui ont rappelé que de nombreux collègues désirant télétravailler s'étaient vu opposer un refus. En conséquence, avant de se diriger vers une forme d'obligation, il conviendrait d'avoir l'assurance que tous les agents souhaitant bénéficier du télétravail ont pu le faire.

Fonds de solidarité :

Le traitement des demandes relatives au fonds de solidarité accapare les SIE et les plates formes téléphoniques. Les plates formes URSSAF ont maintenant accès à e-contact moyennant une formation accélérée afin d'éviter des réactions négatives des usagers. Il n'en demeure pas moins que

s'agissant du formulaire de décembre, le nombre de rejets de l'ordre de 30 % correspondant à des situations de non droit a provoqué des réactions parfois violentes sur les réseaux sociaux mais pas seulement. Selon le DG, sur le formulaire de janvier ouvert il y a une semaine, les choses se passeraient plutôt mieux. Pour FO DGFIP, il n'est pas acceptable que des collègues qui ne font que leur travail et appliquent les textes puissent se trouver mis en cause parfois nommément sur les réseaux sociaux sans parler de la violence verbale lors des contacts téléphoniques d'autant que cette mission s'ajoute à toutes les autres.

Informatique :

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les applications informatiques : e contact notamment mais pas seulement. Les indisponibilités constatées la semaine dernière ont, selon le DG, pour origine certes la saturation mais aussi des maintenances régulières destinées à améliorer les flux. Les conditions de travail des personnels s'en trouvent donc dégradées d'autant que certains responsables n'hésitent pas à leur demander ensuite de mettre les bouchées doubles afin de rattraper un retard qui pour être réel n'est pas de leur fait.

Contrôle fiscal :

Selon le DG, les résultats 2020 seront communiqués très prochainement. Ils sont en baisse mais pas autant que la situation aurait pu le faire craindre. A ce titre, nous avons rappelé la pression dont les vérificateurs font l'objet pour rendre la totalité de leurs fiches, voire se confier en plus, de nouvelles missions, comme s'il ne s'était rien passé.

Campagne d'évaluation :

Nous avons alerté le DG sur la campagne d'évaluation en cours et demandé qu'une attention particulière soit portée concernant l'appréciation des résultats professionnels qui ont forcément été affectés par le COVID, notamment dans la sphère du contrôle mais pas uniquement. Il serait profondément anormal de notre point de vue d'attendre cette année des résultats au niveau de 2019.

Vaccination :

Lors d'une précédente visio conférence le DG avait émis l'idée d'organiser une campagne de vaccination en lien avec les préfets pour offrir aux agents de la DGFIP entrant dans la catégorie personnes vulnérables la possibilité d'une vaccination sur le lieu de travail. Il semblerait que des tests de logistique soient encore nécessaires au niveau fonction publique en lien avec les médecins de prévention afin de s'assurer d'une part d'un accès à l'ensemble des fonctionnaires d'un même site administratif et d'autre part du respect du secret médical.

Au cours de cet échange, nous avons alerté le DG sur l'impact de cette crise qui n'en finit pas sur le moral des personnels qui, pour avoir démontré un niveau d'engagement et de résilience très élevé, n'en sont pas moins des femmes et des hommes comme les autres. La poursuite des réformes en cours aboutit à des pressions supplémentaires. A titre d'exemple, la création des SGC est perçue par la hiérarchie comme ne modifiant pas le travail des personnels en cause. Pour FO DGFIP, au contraire, l'organisation du travail entre les agents n'est pas la même dans une petite trésorerie et dans une grosse unité de travail. S'adapter à une division du travail alors que parfois un même agent traitait tous les sujets se rapportant à une même collectivité peut rapidement aboutir à une

perte de repères. De même, nous sommes revenus sur la banalisation de la journée de travail dans la perspective d'un durcissement des mesures de lutte contre la pandémie sans obtenir de réponse positive mais pas non plus de fin de non recevoir. Affaire à suivre..

Enfin, une fois n'est pas coutume, nous avons souligné positivement la tribune du DG publiée le 24 février dans le journal « les Echos » en réponse à une parution de ce même journal qui, sur la base d'informations plus que datées, présentait la DGFIP comme une administration archaïque.

Signalez toute difficulté par courriel à
contact@fo-dgfip.fr

